

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 4 (1977)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Le Canton de Vaud  
**Autor:** Ney, Marcel / Paillard, Lucien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-908050>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# sommaire

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| Le canton de Vaud                                        | 2  |
| Fonds de solidarité                                      | 6  |
| Une montre fantastique                                   | 7  |
| Association des amis de l'OSE                            | 7  |
| Nos sportifs 76–77                                       | 8  |
| Communications officielles:                              |    |
| – Un grand problème                                      | 9  |
| – Présence diplomatique suisse                           | 9  |
| – Suisse de l'étranger en quête d'emploi                 | 10 |
| – Votations fédérales                                    | 10 |
| – Don de la Fête nationale                               | 10 |
| – Prestations d'assistance                               | 11 |
| – Appel de la Commune d'Ormont-dessus                    | 11 |
| Nouvelles locales                                        | 12 |
| Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger: |    |
| – Commission des Suisses de l'étranger                   | 17 |
| – 55 <sup>e</sup> Congrès                                | 17 |
| – Action «Nationalité suisse»                            | 20 |
| Le Vreneli                                               | 18 |
| Aide suisse en cas de catastrophe                        | 21 |

Ceux de nos compatriotes qui désirent prendre connaissance du Message du Président de la Confédération à l'occasion de notre Fête nationale peuvent s'adresser aux représentations suisses.

## Le Canton de Vaud

### Note biographique des auteurs

Tous deux Vaudois, Marcel Ney est Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger et Lucien Paillard son Suppléant.

Le nombre de voyageurs étrangers qui, depuis des siècles, admirent la beauté et tombent sous le charme de la Riviera Vaudoise, paysage unique au monde qui consiste en la rive nord du bleu Léman, fut et va en grandissant. Citons la belle Madame Récamier, qui fit moult scandales, les poètes anglais Lord Byron et Shelley, puis de Chateaubriand au chef sud-africain des Boers, Ohm Krüger, en passant par le maréchal finlandais von Mannerheim. Il y a quelques années, l'Ambassadeur d'Espagne à Berne, le Duc de Baëna, plusieurs fois Grand d'Espagne, poète de goût et voyageur averti, a écrit dans une revue pour diplomates qu'il n'y avait pas «coup d'œil plus beau au monde que celui sur le vignoble de Lavaux et le lac majestueux au sortir du tunnel de Chexbres». Un dicton veut que le vignoble apparaissant à la sortie de ce tunnel porte, depuis plusieurs générations, le nom de «vignoble aux billets», en raison des nombreux tickets de chemin de fer valables pour le retour que les confédérés de Suisse alémanique, frappés par la splendeur du paysage, jettent par leur fenêtre en arrivant en Pays vaudois.

Mais, ce panorama impressionnant a aussi son revers. Il symbolise trop facilement, pour le visiteur venu de l'extérieur, l'image du canton, et il perd de vue que le Pays de Vaud, quatrième canton de Suisse par sa superficie, ne se compose pas uniquement des villages vigneronnes ensoleillés d'Epesses, de Riex et de St-Saphorin, pour n'en citer que quelques-uns parmi tous les villages idylliques entre Lausanne et Vevey avec leur vue imprenable sur le lac Léman. Les fières mon-

tagnes de Savoie qui se dressent déjà sur territoire français et les pittoresques Dents du Midi, qui font du reste partie du canton du Valais, complètent cet imposant tableau.

Le doux paysage des collines du Jorat et les harmonieuses préalpes du charmant Pays d'Enhaut, que l'on nomme aussi vallée de Château-d'Oex, font également partie de ce canton, au même titre que le riche delta du Rhône, les salines et les thermes d'Aigle et de Bex, les terrasses de Villars et de Leysin, qui culminent dans les vallées alpestres à la fois sauvages et romantiques des Diablerets et du Grand Muvran. Le Pays de Vaud comprend le paysage étendu de La Côte, de la Vallée de Joux, les larges vallées de la Broye, de la Venoge et de l'Orbe, sans oublier les douces collines qui nous amènent vers le lac de Neuchâtel, dont les vignobles sont une répétition plus modeste des vignes de Lavaux. La région d'Yverdon, centre connu depuis les temps les plus reculés pour son marché, son industrie et ses bains, et qui a donné pour longtemps au lac de Neuchâtel le nom de «Lacus ebroudunensis» (lac d'Yverdon) fait également partie du canton de Vaud, tout comme les hauteurs du Jura et les vallées attenantes dominant le brouillard de la plaine. Le Pays de Vaud se compose également de forêts, auxquelles les Vaudois doivent leur nom depuis les Celtes: «Pagus Waldensis» (le peuple des forêts).

Toutes ces différentes régions ont leurs traits caractéristiques et leur charme particulier.

En notre qualité de Vaudois enthousiastes nous nous sommes demandés, en étudiant l'histoire de notre canton d'origine, si ces beautés sont la raison pour laquelle, au contraire de toutes les autres régions voisines, on ne

trouve ici aucune trace d'hommes des cavernes. Mais pourquoi se cacher sous terre alors que tout est si beau à l'extérieur! Par contre, des vestiges de grandes cités lacustres ont été découverts sur les rives de tous nos grands lacs.

Nous sommes cependant conscients que notre théorie, bien qu'elle nous plaise beaucoup, n'est pas forcément exacte, car à l'ère des Tigurins, la population de l'époque a préféré délaisser sa si belle contrée pour suivre son chef Vercingétorix vers des terres plus riches. La punition ne se fit pas attendre car ils furent battus, en 58 av. J.C., par Jules César, près de Bibracte, et durent passer sous le joug romain, puis subirent leur tutelle.

Aucune explication logique ne permet d'expliquer facilement la raison pour laquelle le nombre des Suisses de l'étranger en provenance du canton de Vaud a toujours été élevé, d'Abraham de Treytorrens, Maréchal en Sicile, en passant par le Colonel Henri Bouquet, conquérant des Indiens dans l'Ohio et le Chevalier Jean-Samuel Guisan, qui donna son nom à Guisanville en Guyane française, jusqu'aux nombreux représentants de la Mission suisse romande en Afrique du Sud, avant tout le Dr Paul Rosset de Cossonay.

Vue générale de Montreux



Après la défaite de Bibracte, le Pays de Vaud fut pendant cinq siècles sous la domination des Romains qui laissèrent les plus beaux témoignages de leur art sur territoire helvétique. Parmi eux, le remarquable buste en or pur de l'Empereur Auguste qui repose au plus profond d'un coffre-fort d'une banque, le musée de Lausanne ne nous permettant que d'en découvrir une modeste copie. Lors de la chute de l'empire romain, le territoire du canton actuel devint une partie du royaume de Bourgogne avant de passer, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, aux mains des Ducs de Savoie. Ces derniers gouvernèrent de façon très avisée et surent maintenir un équilibre entre la puissance de la noblesse et les villes, auxquelles de nombreux droits et priviléges furent accordés. C'est à cette époque qu'apparut pour la première fois l'expression de «Patria Vuaudi» (Patrie des Vaudois), ce qui nous permet de conclure qu'un profond esprit de solidarité animait nos ancêtres et qu'il ne s'agissait plus de groupements de peuplades sans rapport entre elles.

Peu après la défaite de Laupen en 1339, la puissance de la Maison de Savoie commença à s'effriter en Suisse romande, ce qui incita les Bernois à y prendre place. Les

guerres de Bourgogne favorisèrent leur désir d'expansion. Ils conquirent, avec l'aide des Confédérés sous la conduite de Jean-François Nâgeli, lors d'une campagne que l'on peut qualifier de fulgurante pour l'époque, tout le canton de Vaud. L'évêché de Lausanne fut le dernier à capituler, paya fort cher sa défaite, les biens dont il avait la garde furent confisqués et le précieux trésor ecclésiastique transporté à Berne. Ce dernier recélait entre autres les splendides tapis et tentures de Bourgogne qui embellissent aujourd'hui le Musée d'histoire de Berne. On s'était attendu à ce que le gouvernement bernois, ce qui eut été tout à son honneur, les rendent à l'occasion du millénaire de la Cathédrale de Lausanne en 1976...

Tous les Vaudois n'étaient pas hostiles aux Bernois, en particulier les protestants dont le nombre augmentait; leur croyance fut d'ailleurs bientôt élevée au rang de confession officielle. Au cours des 262 années de leur domination, les Bernois mirent sur pied un excellent système administratif qui, aujourd'hui encore, après sept générations d'indépendance, a laissé ses traces dans le canton de Vaud, comme par exemple les tâches des préfectures. Malgré leur position dominante, les Ber-

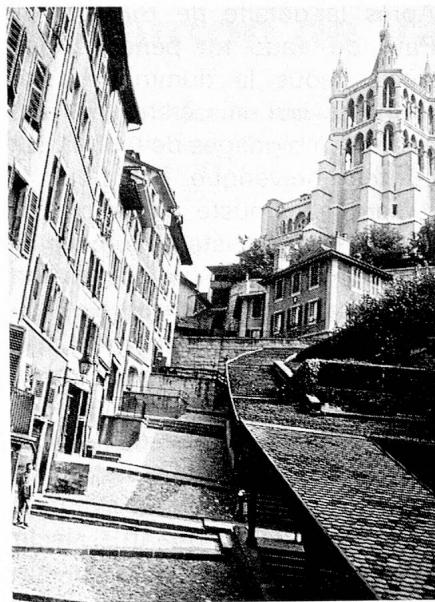
(photo L. Nobs O.T.M.)

Marché sur la place de la Palud à Lausanne (photo Y. Debraine)



nois montrèrent de la compréhension pour les particularismes de leurs sujets et contribuèrent au développement économique de la région. Ils firent également preuve d'une grande générosité à l'égard des réfugiés huguenots de France. En somme, cette période ne fut pas malheureuse! Les Vaudois restèrent aussi de fidèles sujets des Bernois, même lorsqu'en 1653, dans la partie allemande du canton de Berne, de sérieux troubles éclatèrent parmi les paysans. La situation ne commença à se modifier qu'à l'époque de l'absolutisme, au cours de laquelle quelques familles de baillis se mirent à s'enrichir au détriment des Vaudois et à déployer un népotisme fâcheux. Plusieurs tentatives furent alors faites pour se libérer de la domination de l'«ours» bernois, parmi lesquelles celle du Major Daniel-Abraham Davel est la plus connue. Mais elle fut aussi la plus tragique, car Davel agit entièrement seul, au nom d'une mission qu'il déclarait divine. Il ne se confia même pas à ses soldats ni à ses officiers. Après sa mort sur l'échafaud en 1723, il devint rapidement un héros et un martyr, bien que la domination étrangère n'ait pas été insupportable.

Il fallut une intervention étrangère pour mettre fin au régime bernois. Celle-ci se produisit peu après la Révolution française dont le déclenchement provint d'un événement presque anodin, typiquement vaudois. Au printemps 1791, un pasteur nommé Martin, du village de Mézières, décrêta que les pommes de terre étaient un légume et non pas une semence et qu'elles ne devaient de ce fait pas être soumises à l'impôt nommé dîme. Emprisonné et conduit à Berne, Martin fut rapidement relâché, mais son arrestation provoqua une grande agitation sur tout le territoire, et son retour à Mézières se transforma en triomphe. Partout, des banquets furent organisés en son honneur



Lausanne – les escaliers du marché datant du Moyen-Age  
(photo M. Imsand)

pour le jour anniversaire de la prise de la Bastille. Malgré d'énergiques interventions militaires et des emprisonnements, les Bernois se virent de plus en plus confrontés à des discours enflammés, à des cocardes aux couleurs tricolores et, le 27 novembre 1797, lorsque le Général Bonaparte, en route pour le Congrès de Rastatt, fit son entrée à Lausanne, il fut accueilli avec enthousiasme. Le 28 décembre fut publié son célèbre décret, d'après lequel tout Vaudois qui se soulèverait contre Berne, serait immédiatement placé sous la protection de la France. Un mois plus tard, ce fut la déclaration d'indépendance du canton et, le 5 mars 1798, le despote bernois se désagrégua par la défaite, face aux Français, lors de la bataille de Grauholz. La république lémanique était née.

Cependant, Bonaparte, le libérateur, ne se montra guère accommodant avec cette jeune république et l'incorpora peu de temps après, sous le nom de Canton du Léman, à sa République helvétique, scindant arbitrairement certains de ses districts; la ville d'Avenches par exemple fut tout simplement attribuée à Fribourg.

Ces faits engendrèrent sur le plan interne des situations dramatiques. D'un côté, une très nette tendance se fit sentir en faveur d'un retour des Bernois, tandis que de l'autre, les paysans tout particulièrement, tentèrent par tous les moyens de l'empêcher. Sous la conduite de Louis Reymond, les Bourla-Papey (dialecte vaudois pour brûle-papiers) boutèrent le feu aux châteaux et aux archives publiques, pour se débarrasser des actes féodaux. Leur devise, plutôt sympathique, était: «Paix aux hommes, guerre aux papiers».

Lorsque Bonaparte eut constaté que la Suisse ne pouvait être dirigée en état unitaire, il imposa l'acte de médiation qui donna au Pays de Vaud le droit d'avoir sa propre constitution. Il devint un canton indépendant au sein de l'état fédératif helvétique. Le 14 avril 1803, première «journée nationale vaudoise», le Grand Conseil siège pour la première fois. Bien que le canton ait fait ses preuves au sein de l'Helvétie, on assiste, après les victoires des alliés sur Napoléon Bonaparte, à un retour en arrière de la roue de l'histoire, car son existence fut à nouveau sérieusement remise en question. Grâce à l'influence personnelle du Vaudois Frédéric César de Laharpe sur Alexandre Ier, Tsar de Russie, dont il avait été le précepteur, le canton de Vaud put conserver son indépendance. Le Pays de Vaud est ainsi le seul canton à être devenu suisse par la grâce d'un empereur de Russie. Au cours des décennies qui suivirent, et ceci jusqu'à l'introduction de la première Constitution Fédérale, le 19<sup>e</sup> canton de la Confédération s'efforça constamment de se montrer digne de ses partenaires. La structure interne fut améliorée et une grande attention fut vouée en premier lieu à l'instruction. Malheureusement, le canton de Vaud ne fut pas épargné, comme ses voisins, par les sérieuses divergences de l'époque

entre les conservateurs et les radicaux, controverses qui atteignirent aussi l'église. Lorsqu'en 1845, le nouveau gouvernement demanda aux pasteurs de recommander en chaire l'adoption de la Constitution, 40 d'entre eux refusèrent de le faire. Ils furent alors démis de leurs fonctions, ce qui eut pour conséquence la fondation de l'Eglise libre, qui a réintégré, voici quelques années, l'église réformée vaudoise.

Fort heureusement, cette séparation fut le dernier événement qui secoua fortement la vie vaudoise. Depuis lors, son développement a connu un déroulement harmonieux sur tous les plans.

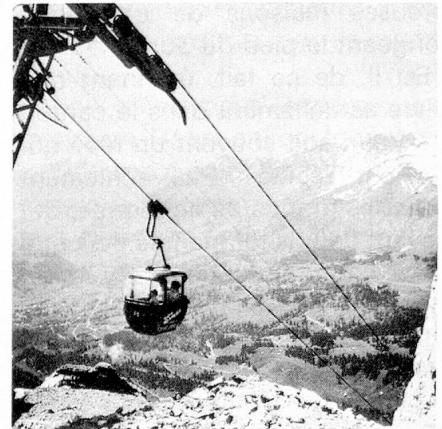
D'éminentes personnalités dirigèrent l'histoire politique et furent fort écoutées sur le plan fédéral, tels Henry Druey, Victor Ruffy, Paul Cérésole, Camille Décoppet et Marcel Pilet-Golaz. Dans le domaine des sciences, de grands professeurs et chercheurs, dont les médecins Auguste et François Forel, le météorologue Alexandre Yersin et l'explorateur de la stratosphère Auguste Piccard acquirent une renommée internationale. Les peintres Charles Gleyre, François-Louis Bocion, Eugène Burnand et Félix Vallotton, qui ne sont pas représentés seulement

dans des musées suisses, ont contribué à immortaliser les beautés de leur patrie. Des écrivains, des philosophes tels Alexandre Vinet et Juste Olivier retinrent l'attention de l'élite intellectuelle de toute l'Europe ou furent les chantres de nos montagnes, voire de notre mode de vie, tels Eugène Rambert et Charles Ramuz.

Des professeurs comme Jean-Louis Gaillard, Louis Carrard et Georges Meylan ont fait le renom de notre éducation. Ce n'est pas en vain que l'Université de Lausanne a atteint en peu de temps une grande réputation et que toute une série d'écoles privées se créa sur territoire vaudois, qui sont fort recherchées par une élite internationale.

De tous temps, les femmes ont également pris une part importante à la vie spirituelle et publique. Au début du Moyen-Age déjà, la légendaire Reine Berthe, la royale filandière, chevauchait à travers le pays, filant même sur son cheval et s'efforçant constamment de faire le bien. Au XV<sup>e</sup> siècle, Catherine de Saulx écrivit un intéressant ouvrage sur la vie pieuse de Louise de Savoie et au XVIII<sup>e</sup> siècle, Isabelle de Montlieu ne fut pas seulement un écrivain talentueux mais également l'inspiratrice de différents poètes allemands, français et anglais. Aujourd'hui, de nombreuses vaudoises enrichissent les lettres de notre pays, telles Clarisse Francillon, Catherine Colomb, Anne Périer pour n'en citer que quelques-unes.

Le Vaudois dit souvent, en parlant de son épouse, «la bourgeoise» et prouve par là qu'il la prend au sérieux en sa qualité de citoyenne. Le Pays de Vaud a été l'un des premiers cantons à accorder le droit de vote aux femmes et, sous la présidence de l'avocate vaudoise Antoinette Quinche, le mouvement féminin a permis l'obtention de nombreux droits politiques sur le plan fédéral.

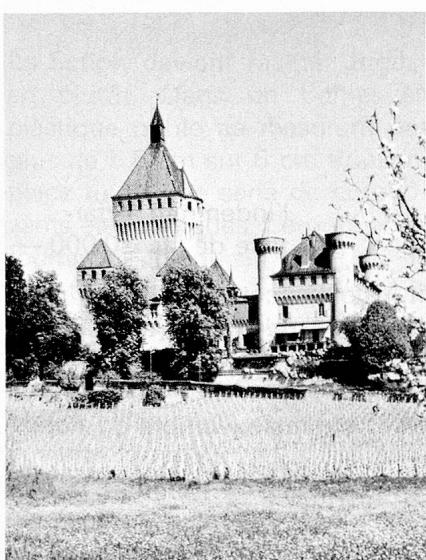


Vue sur le massif des Diablerets  
(photo OTV)

Sur le plan économique, le canton a su conserver un équilibre sain entre l'agriculture, le commerce et l'industrie, ce qui lui a permis d'offrir de remarquables prestations dans les trois secteurs. Les écoles d'agronomie et les instituts de recherche sont connus dans toute la Suisse et les crus ont depuis longtemps acquis leurs lettres de noblesse. Toute une série d'entreprises de l'industrie de précision sont connues dans le monde entier; les compagnies d'assurance, les banques vaudoises - parmi lesquelles on trouve plusieurs banques privées - jouissent d'une excellente réputation.

Le mode de vie et le travail que nous venons de relater ont contribué au bon renom de cette contrée helvétique et à faire de notre canton, pourvu de beautés naturelles et de trésors architectoniques, une région privilégiée de notre pays. Y a-t-il quelque chose de plus impressionnant que les fiers châteaux médiévaux de Chillon, Grandson et Vufflens dans le cadre splendide qui les entoure? Y a-t-il des églises plus saisissantes que celles presque entièrement romanes de Romainmôtier, Payerne et Montcherand près d'Orbe? Y a-t-il des demeures plus enviables, tout à la fois élégantes et confortables, que les nom-

Château de Vufflens



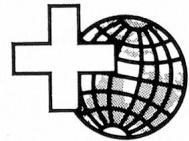
breuses maisons de campagne longeant le pied du Jura?

Est-il, de ce fait, étonnant que vivre actuellement dans le canton de Vaud soit souvent un rêve qui devient réalité? Pas seulement pour les grands de ce monde, qui savent depuis longtemps déjà que notre canton jouit de la réputation d'être un paradis fiscal, mais aussi

pour un grand nombre de Suisses de l'étranger qui désirent s'y établir lorsqu'ils rentreront au pays, au sein desquels on trouve toute une série d'ambassadeurs et de consuls à la retraite, ce qui vaut à une certaine région vaudoise la dénomination peu respectueuse de «Cimetière des Ambassadeurs». De nombreux confédérés prove-

nant de régions moins favorisées espèrent pouvoir planter un jour «leur tente» dans le triangle constitué par le Léman, le Jura et le lac de Neuchâtel, car les tarifs élevés des chemins de fer les inciteront certainement à ne plus jeter leur bon de transport valable pour le retour.

Marcel Ney  
Lucien Paillard



## Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne

### C'était en 1976

Un village en Suisse alémanique au début de l'hiver 1976: un jeune couple est revenu d'Afrique avec ses deux enfants, car le père a perdu son travail.

Quel calme après la vie exubérante dans un pays tropical!  
Comment le bébé supporte-t-il le changement de climat?  
Où sont les camarades de jeu de la petite fille?  
Il n'y a pas de Noirs ici et personne ne parle français dans la rue.

Mais surtout: De quoi vivront-ils? Le père trouvera-t-il du travail?

Tant de questions et d'expériences sont vécues dans *un seul cas du Fonds de solidarité*. Et si on le résume brièvement, elles n'en deviennent que plus évidentes.

| Date        | Ce qui s'est passé                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Versements                                          | Encaissements                            |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 1972        | Monsieur M. épouse une jeune fille de son village. Le couple va s'établir en Afrique.                                                                                                                                                                                                                                          |                                                     |                                          |
| 1973        | Naissance du premier enfant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                     |                                          |
| 1974        | <b>Madame M.</b> adhère au Fonds de solidarité                                                                                                                                                                                                                                                                                 | épargne unique de sfr. 5400.— en classe de risque I |                                          |
| <b>1976</b> | Naissance du deuxième enfant.<br>août Lettre de licenciement à Monsieur M. prenant effet en novembre (motif: refus du permis de travail selon la réglementation officielle favorisant les indigènes).<br>septembre La demande d'indemnisation arrive à Berne.<br>novembre Retour en Suisse, une semaine plus tard versement de |                                                     | l'indemnité forfaitaire de sfr. 30 000.— |

#### Remarques

1. Le délai de deux ans prévu pour l'ouverture du droit à l'indemnisation était juste respecté.
2. La classe de risque I, c'était le bon choix pour Madame M. La classe I favorise l'indemnité (en classe II et III, plus intéressantes pour l'épargne, elle aurait touché respectivement sfr. 15 000.— et 7 500.—).
3. Règlement très rapide par le Fonds de solidarité.
4. L'épouse, quoique sans activité salariée, a pu assurer ses moyens d'existence; elle reste membre du Fonds en vue d'un nouveau départ de la famille.

Mais le mari aurait également pu adhérer au Fonds de solidarité!

Renseignements: **Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger**, 6, Gutenbergstrasse, CH-3011 Berne